

ROYAUME DE BELGIQUE

BREVET D'INVENTION



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1013820A6

NUMERO DE DEPOT : 2000/0696

Classif. Internat. : A63H

Date de délivrance le : 03 Septembre 2002

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 31 Octobre 2000 à 14H40 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : DESCAMPS Dominique
avenue des Villas 20, B-1340 OTTIGNIES(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : PRIGNOT Jean, OFFICE HANSENS S.P.R.L., Square Marie-Louise,
40 Bte 19 - B 1000 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : MARIONNETTE POUR LA MAIN.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Pour expédition certifiée conforme

PETIT M.
Conseiller adjoint

Bruxelles, le 03 Septembre 2002
PAR DELEGATION SPECIALE :

PETIT M.
Conseiller adjoint

Marionnette pour la main

L'invention concerne une marionnette souple, pour la main, destinée particulièrement à de jeunes enfants.

On connaît des marionnettes souples, en tissu ou
5 analogue, que l'utilisateur manipule en passant la main dans le corps, et mobilise avec les doigts pour lui donner une apparence de mouvement, et c'est ce que l'on entend ici par « marionnette pour la main ».

D'autre part, les jeunes enfants sont habitués à
10 s'endormir en serrant contre eux un objet souple et doux, par exemple une peluche, un chiffon ou analogue, tout en suçant leur pouce et en se frottant le visage, (généralement le nez) avec leur doigt.

Le but de l'invention est de fournir un objet
15 répondant à ce besoin spécifique des jeunes enfants pour un jouet d'une part, et pour un objet d'endormissement d'autre part, en fournissant un jouet facilitant cette fonction d'endormissement.

Selon l'invention, ce but est atteint par une
20 marionnette à main, présentant dans la région de la tête un organe permettant de la maintenir sur un doigt, tout en laissant le bout de ce doigt libre ou nu, pour la caresse.

Cela permet à l'enfant en train de jouer avec la
25 marionnette, de s'endormir en se frottant le visage avec le bout de son doigt, en gardant en même temps près des yeux la tête de son jouet préféré. Le maintien au doigt offre encore l'avantage supplémentaire que le jouet reste en place pendant le sommeil, assurant ainsi qu'il est
30 immédiatement et automatiquement disponible au réveil ou semi-réveil de l'enfant, et facilitant ainsi son réendormissement.

L'objet de l'invention est dès lors de fournir une marionnette à main, présentant dans la région de la tête de la marionnette un moyen pour la fixer à un doigt de la main, tout en laissant le bout du doigt nu pour que
5 l'enfant puisse se caresser le nez ou plus généralement le visage, en conservant à proximité des yeux la tête de la marionnette. La proximité de la tête de la marionnette et de la région de la caresse présente encore l'avantage que l'enfant a l'impression que c'est la marionnette
10 elle-même qui le caresse.

On atteint cet objet avec une marionnette souple pour la main, présentant une tête et un corps et prévue pour être portée à la main, et mobilisée par les doigts de celle-ci, caractérisée en ce qu'elle présente dans la
15 région de la tête un organe permettant de la maintenir sur un doigt, tout en laissant le bout de ce doigt libre ou nu.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention, la tête est formée par un nœud simple dans le matériau de la
20 marionnette, et l'organe de maintien du doigt est une boucle dudit nœud, dans laquelle se glisse le doigt; l'organe de maintien est une bande rapportée, fixée par ses extrémités au corps, à la base de la tête; l'organe de maintien est constitué par un passage traversant la
25 tête de part en part.

D'autres aspects, caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit et des dessins annexés dans lesquels:

la figure 1 est une vue schématique d'un mode de
30 réalisation de l'invention,

la figure 2 est une vue schématique du mode de réalisation de la figure 1, dans un état préparatoire,

les figures 3 et 4 représentent des variantes de réalisation.

En se reportant à la figure 1, une marionnette 1 selon l'invention, est formée à partir d'un carré de tissu à un coin duquel on a fait un nœud pour former la tête 2, la partie restante du tissu formant le corps 3.

La marionnette 1 est représentée en position sur une main, dont un doigt 5 est passé derrière un bandeau 6 formée dans la tête.

10 A la figure 2, le nœud de la tête 2 est représenté distendu, pour la clarté, de manière à montrer comment se forme le bandeau 6. Le bout 4 du tissu est représenté retroussé dans le corps du nœud, pour la finition.

Avantageusement, et comme représenté dans les modes de réalisation des figures 3 et 4, la tête portera des marques pour figurer les yeux et la bouche.

Dans le mode de réalisation de la figure 3, la tête est réalisée en tissu, de manière indépendante du corps, et est solidarisée de celui-ci de préférence par couture, et elle est pourvue d'un passage central 6 pour le doigt, tandis que les bords du corps sont cousus en 4, 4' pour former des manches dans lesquelles peuvent être insérés d'autres doigts de la main, pour permettre de mieux mobiliser la marionnette.

25 Dans la variante de la figure 4, le bandeau 6 est constitué sous la forme d'une pièce rapportée fixée, de préférence cousue, au corps 3 à la base de la tête 2, et les bords latéraux du corps sont également cousus, en 4, 4' pour former des manches.

30 Comme indiqué ci-dessus, dans le mode de réalisation des figures 1 et 2, la tête 2 est formée d'une pièce avec le corps, par un nœud simple formant le bandeau 6 destiné au passage du doigt.

Dans les modes de réalisation des figures 3 et 4, la tête pourra être formée comme une pièce indépendante, cousue au carré de tissu, ou elle pourra être formée dans le carré de tissu formant le corps, éventuellement avec
5 ajout d'un rembourrage.

D'autres variantes apparaîtront à l'évidence, à la lecture de la présente description.

Revendications

1. Marionnette souple pour la main, présentant une tête et un corps et prévue pour être portée à la main, et mobilisée par les doigts de celle-ci, caractérisée en ce qu'elle présente dans la région de la tête un organe permettant de la maintenir sur un doigt, tout en laissant le bout de ce doigt libre ou nu.

2. Marionnette selon la revendication 1 caractérisée en ce que la tête est formée par un nœud simple dans le matériau de la marionnette, et l'organe de maintien du doigt est une boucle dudit nœud, dans laquelle se glisse le doigt.

3. Marionnette selon la revendication 1 caractérisée en ce que l'organe de maintien est une bande rapportée, fixée par ses extrémités au corps, à la base de la tête

4. Marionnette selon la revendication 1 caractérisée en ce que l'organe de maintien est constitué par un passage traversant la tête de part en part.



Fig. 1.

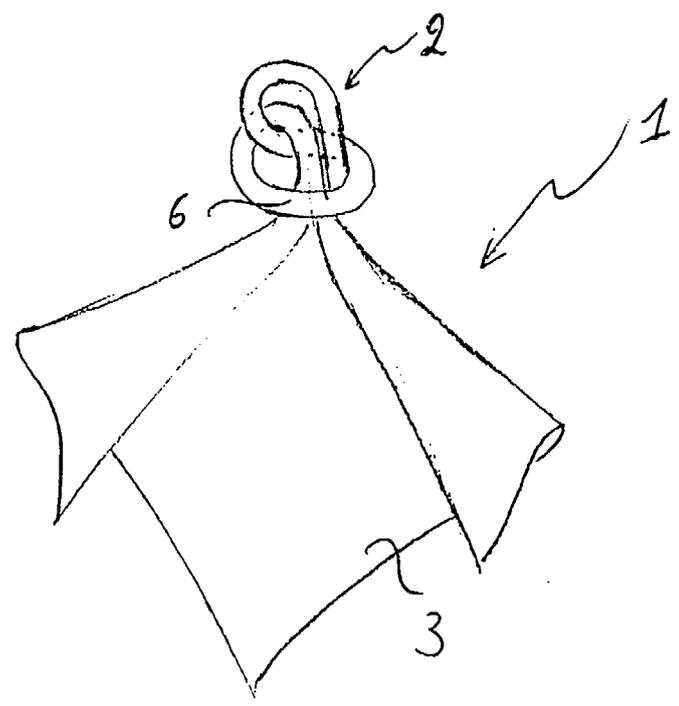


Fig. 2

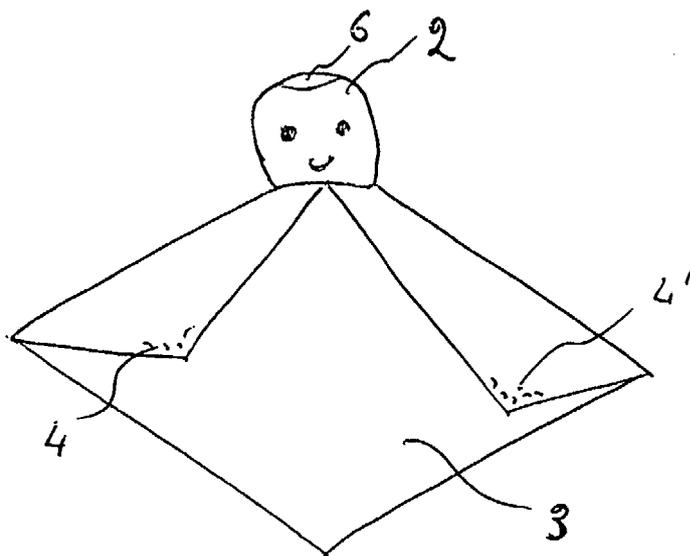


FIG. 3

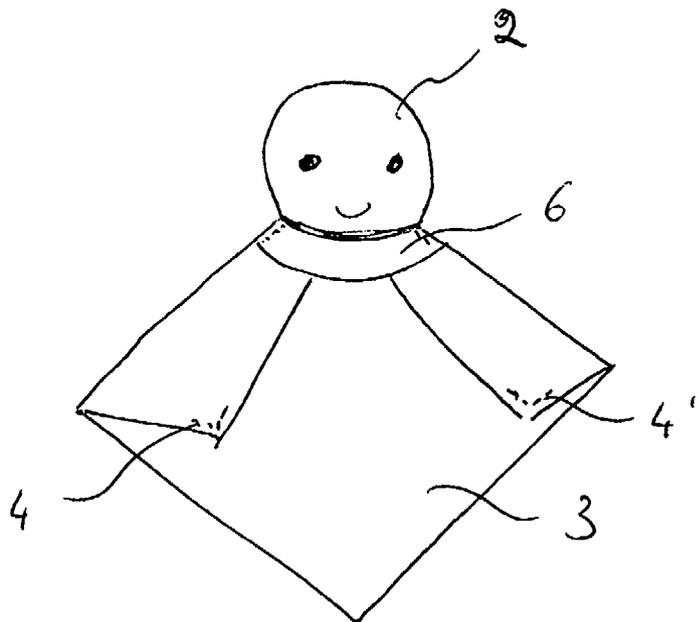


FIG. 4

Marionnette pour la main

5

Abrégé descriptif.

Marionnette souple pour la main, présentant une tête et un corps et prévue pour être portée à la main, et mobilisée par les doigts de celle-ci, caractérisée en ce qu'elle présente dans la région de la tête un organe permettant de la maintenir sur un doigt, tout en laissant le bout de ce doigt libre ou nu.

Selon un mode de réalisation préféré, la tête est formée par un nœud simple et l'organe de maintien du doigt est une boucle dudit nœud, dans laquelle se glisse le doigt.

15
Figure 1